

imputons aux dits *Jonathan Sewell* et *James Monk*, Ecuyers, et ces Chefs embrassent d'autres Crimes et Délits de ces Officiers publics, desquels les fidèles Communes de Sa Majesté les tiennent responsables.

En ce qui a rapport au dit *Jonathan Sewell*, Ecuyer, nous avons cru qu'il étoit de notre devoir, en l'inculpant sur sa conduite judiciaire, de l'accuser aussi de divers actes de tyrannie et d'oppression dans l'administration du Gouvernement de cette Province, et de mesures injurieuses à l'honneur et aux intérêts du Gouvernement de Sa Majesté, dont nous le regardons et dont nous prouverons qu'il a été l'auteur, par les conseils pernicieux.

Ayant fait des recherches et nous étant assurés des abus et griefs qui font le sujet de nos plaintes, et ayant fondé là-dessus des accusations déterminées, nous, les fidèles Communes de Sa Majesté, avons fait tout ce qui est de notre compétence pour obtenir Justice. Ce n'est que du Gouvernement de Sa Majesté que nous pouvons espérer le remède et la correction de ces maux, et notre confiance dans la justice et la sagesse de Votre Altesse Royale nous assure que notre humble recours à cette autorité ne sera pas inefficace.

C'est pourquoi, nous les fidèles Communes de Sa Majesté pour cette Province, prions respectueusement qu'il nous soit permis de mettre aux pieds de Votre Altesse Royale nos justes sujets de plainte et d'accusation contre les dits *Jonathan Sewell*, et *James Monk*, Ecuyers, et qu'en considération de ce que dessus ils puissent être démis de leurs emplois respectifs, et que l'autorité du Gouvernement de Sa Majesté soit exercée en telle manière que Votre Altesse Royale, en sa sagesse, pourra juger nécessaire pour les amener à Justice.

La représentation ci-dessus mentionnée
dans le Rapport d'un Comité spécial,
daté du 25 Février, 1814.

(Signé)

J. STUART, Président.

Des